



LES DIRIGEANT.E.S
DE TERRITOIRES

Groupe de travail « Cohésion sociale » de l'ADGCF
Session N°2 – Les politiques intercommunales en faveur de la jeunesse

Contribution de l'ADGCF à la commission « cohésion sociale » d'Intercommunalités de France

Emmanuelle Chambard, vice-présidente déléguée aux solidarités, à l'action sociale et à la santé

Arnaud Latour, vice-président délégué aux services de proximité (enfance, culture et sports)

*

L'ADGCF réunit un groupe de travail dédié à préparer les travaux de la commission « cohésion sociale » d'Intercommunalités de France, en s'appuyant sur les retours d'expériences et les contributions de ses adhérents. Le deuxième groupe de travail sur les politiques jeunesse intercommunales s'est réuni le lundi 28 mars en visioconférence en présence d'une vingtaine de DG.

Si la plupart des **propositions formulées par Intercommunalités de France dans le champ de la jeunesse semblent pertinentes aux yeux des dirigeants territoriaux, ces derniers considèrent toutefois qu'il ne suffit plus qu'elles se raccrochent systématiquement à un dispositif normé voire réglementaire** (compétence, contrats, convention territoriale globale, analyse de besoins sociaux, projet de territoire, etc.) **pour être efficaces**. Par les projets et les actions qu'elles mènent, les intercommunalités sont des acteurs de la jeunesse aux côtés et en complémentarité des communes. Il n'est nul besoin d'inventer de nouveaux dispositifs ou de définir des lignes de partages clairs entre les collectivités. Peu importe qu'elles soient désignées compétentes, autorités organisatrices ou cheffes de file, **il s'agit plutôt de consolider l'existant et prôner une méthode de production des politiques jeunesse qui soit centrée sur les publics-usagers et leurs besoins**.

A la lumière de ces exemples et des échanges qui ont eu lieu durant le groupe de travail, les dirigeants territoriaux souhaitent adresser aux élus intercommunalités des recommandations de méthodes et de posture sur le rôle que doivent porter les intercommunalités dans le champ de la jeunesse :

- **Adopter une approche pragmatique de la jeunesse** : il s'agit de ne pas dissocier les âges, ne pas considérer la jeunesse comme un seul bloc uniforme, mais de penser des politiques jeunesse adaptées aux besoins des jeunes sur le territoire en fonction des problématiques auxquelles ils ou elles font face (accès aux droits, parentalité, emploi, addictions, etc.). A ce titre, les dirigeants territoriaux rappellent que lorsque les jeunes sont pris en charge depuis la petite enfance par de structures qui accompagnent leurs parcours, ils sont mieux identifiés à l'adolescence et s'éloignent moins des offres collectives qui leur sont proposées.

- **Porter des politiques « d'aller-vers » et itinérantes, qui permettent de cibler prioritairement les publics invisibles ou éloignés.** Il s'agit par ailleurs de penser des politiques transversales, comme la mobilité ou l'emploi, qui s'adaptent au public jeune et éloigné. C'est ce que propose par exemple **Valence Romans Agglo (Drôme)** avec la Pop Corn Caravane, dispositif itinérant et hors-les-murs qui permet d'aller à la rencontre des jeunes sur des points dédiés (places de villages, collèges, etc.) ou encore **Questempert Communauté (Morbihan)**, avec le Bus des Invisibles destiné à lutter contre le non-recours et favoriser l'accès aux droits des jeunes déscolarisés ou non-accompagnés par les missions locales.
- **Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et les « fidéliser » au service des besoins des intercommunalités:** pour pallier aux difficultés de recrutement, en particulier dans les filières animation, les intercommunalités peuvent contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes dans leurs propres services jeunesse via différentes actions, par exemple en soutenant financièrement au passage du BAFA/BPJEPS en échange d'un engagement du jeune à travailler pour le service jeunesse de la collectivité.
- **Le rôle de chef de file des régions sur le sujet de la jeunesse conféré par la loi NOTRe** interroge les dirigeants territoriaux, cette collectivité étant jusqu'alors assez peu identifiée sur le sujet.
- **Mettre les compétences et la transversalité de l'intercommunalité au service de la jeunesse :** si elles n'ont pas vocation à se voir transférer de nouvelles compétences enfance/jeunesse, les intercommunalités peuvent tout à fait intervenir en subsidiarité, en complémentarité, voire en coordination de l'action des communes. Leur valeur ajoutée tient dans leur capacité à mobiliser des acteurs éloignés de ces problématiques et infléchir les politiques publiques au prisme des besoins spécifiques des public jeunes. C'est le cas par exemple de **Saint-Brieuc Armor Agglomération (Côtes d'Armor)**, qui travaille avec son opérateur de mobilités sur la mise en place d'un service de transport gratuit pour les jeunes à l'occasion de festivals ou de manifestations culturelles. Dans le champ du développement économique et de l'emploi, **Forez-Est Agglo (Loire)** a mis en place le Forum des Jeunes, rencontre annuelle destinée à rapprocher les entreprises industrielles du nord du territoire avec des jeunes à la recherche d'un emploi saisonnier et lever les freins à l'emploi (mobilité, aide à la recherche d'emploi, appui informatique, etc.). Partager une vision globale des besoins d'un territoire, notamment entre une ville centre et des communes périphériques, afin de mieux répondre aux problématiques rencontrées par les jeunes, est un rôle que doit jouer une intercommunalité